

COMMENT REEMPLIR VOTRE LETTRE RELATIVE À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Comment remplir votre lettre relative à la taxe sur les produits et services

Au Canada, l'importateur est l'ultime responsable du paiement de la taxe sur les produits et services (TPS) au receveur général du Canada relativement à toute marchandise qui n'est pas exonérée ou détaxée au moment de son entrée au pays. L'importateur doit s'engager à payer le plein montant de la TPS exigible au Receveur général du Canada pour toutes les transactions effectuées pendant la période de facturation.

Afin de réduire le niveau de la garantie du courtier en douane, proportionnellement au montant moyen de la TPS dû chaque mois par l'importateur, le courtier en douane peut demander qu'un importateur résident bénéficie de l'option pour la TPS. Livingston International exige que la lettre relative à la TPS soit remplie et conservée dans le dossier pour que vous acceptiez de payer le receveur général, et ce, peu importe si Livingston paye la TPS en votre nom.

La lettre relative à la TPS est fournie par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) dans l'annexe D du Mémoire D-17-1-8.

Avant de commencer

D'abord, appelez le service de l'inscription des entreprises de l'Agence du revenu du Canada (ARC) au 1 800 959-5525 pour confirmer les renseignements qui suivent :

- a. Nom d'entreprise (nom officiel inscrit)
- b. Numéro d'entreprise à neuf chiffres
- c. Suffixe RM à quatre chiffres (p. ex., RM0001)
- d. Adresse civique officielle de l'entité

Remplir la lettre relative à la TPS

#	Description
1	Nom complet d'entreprise (nom officiel inscrit).
2	Le nom complet de l'entreprise (nom légal), EXACTEMENT tel qu'il figure sur le champ 1.
3	Numéro d'entreprise à neuf chiffres avec
4	RM plus le suffixe à quatre chiffres tel que confirmé par l'ARC.
5 – 14	Le nom complet de l'entreprise (nom légal), EXACTEMENT tel qu'il figure dans le champ 1.
15	Inscrivez le nom de la personne-ressource de votre entreprise pour la TPS. Il s'agit souvent de votre aide-comptable, contrôleur ou de l'interlocuteur juridique.
16	Inscrivez le titre de la personne-ressource de votre entreprise pour la TPS.
17	Adresse professionnelle de la personne-ressource de votre entreprise pour la TPS. Elle peut être différente de l'adresse de l'entité juridique figurant dans le dossier auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC).
18	Numéro de téléphone d'affaires de la personne-ressource de votre entreprise pour la TPS.
19	Numéro de télécopieur d'affaires de la personne-ressource de votre entreprise pour la TPS.
20	Signature de la personne autorisée. Il s'agit de la personne qui a la procuration de signature pour lier votre organisation à cette entente.

Lettre relative à la taxe sur les produits et services

LETTRE RELATIVE À LA TPS

Date: _____

1 _____ est un résident du Canada.

Le numéro d'entreprise de **2** _____ est **3** _____ RM **4** _____.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE LIVINGSTON obtiendra la mainlevée et fera la déclaration en détail des importations de **5** _____ avec le numéro de compte-garantie du courtier **10827**.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE LIVINGSTON et **6** _____ conviennent que :

- 7** _____ paiera intégralement le montant de la taxe sur les produits et services (TPS) prélevée sur les marchandises importées en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise*;
- 8** _____ s'engage à payer la TPS directement à L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) au plus tard le dernier jour ouvrable du mois. Les paiements peuvent être faits par voie électronique, en utilisant l'EDI ou un service bancaire en ligne (pour les importateurs), ou au moyen d'un chèque, d'un mandat ou d'une traite bancaire payable au receveur général du Canada, livré au centre de traitement central de paiements* pour le montant total de la TPS exigible. Les paiements faits directement au receveur général du Canada doivent être reçus au plus tard le dernier jour ouvrable du mois.
- 9** _____ accepte la responsabilité du paiement des sanctions et des intérêts imposés par l'ASFC en raison du paiement en retard de la TPS. Le défaut de faire le paiement à l'ASFC à la date d'échéance prévue entraînera l'imposition de pénalités et d'intérêts à **10** _____ sur tout montant dû. Les importateurs qui acquittent une dette en retard trois fois dans une année pourront être exclus de cette option. **11** _____ peut bénéficier à nouveau de cette option après un an la date de suspension.
- Il est rappelé à **12** _____ que, même s'il peut choisir d'avoir recours aux services d'un courtier en douane agréé qui fera affaire avec l'ASFC en son nom, l'importateur est l'ultime responsable de la présentation des documents de déclaration en détail, du paiement de tous les droits et de toutes les taxes ainsi que des corrections ultérieures.
- 13** _____ autorise SOCIÉTÉ INTERNATIONALE LIVINGSTON à communiquer avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) au sujet de toute activité de perception ayant trait à des montants dus sur des marchandises importées dont la mainlevée a été accordée conformément à la présente entente, et à transmettre des renseignements sur ces transactions à l'ARC.

Toute demande de renseignements concernant la présente lettre et le paiement de la TPS sur des marchandises importées par **14** _____ doit être adressée à :

Personne ressource: **15** _____

Titre : **16** _____

Adresse : **17** _____

Numéro de téléphone : **18** _____

Numéro de télécopieur : **19** _____

* Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)
SALLE DE COURRIER
À l'attention de l'Unité de gestion des comptes clients
333 chemin North River, Place Vanier, Tour A
Rez-de-chaussée, salle 1018
Ottawa (Ontario) K1A 0L8
Téléphone : 343-291-7021 (pour service de messagerie)

20 _____

Signé (importateur)

Signé (courtier)